

# Commission des griefs de la fonction publique

180, rue Dundas Ouest, bureau 600 Toronto (Ontario) M5G 1Z8 Tél.: 416 326-1388 www.psab.gov.on.ca

## FORMULAIRE 2 – Réponse

Congédiement pour un motif valable/ mesure disciplinaire/ conditions de travail ou conditions d'emploi aux termes de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* 

Nom du ou des requéra	ants:
Intimé(s) nommé(s) :	- et -
Cet intimé fait la déclara	ation suivante en réponse à la requête :
NOTE : Prière de remplir le fo	rmulaire en entier.
Partie A. Intimé	
-	cet intimé est l'employeur, précisez l'organisme public du sion qui employait le requérant) :
Nom du représentant :	
Nom de l'entreprise : (le cas échéant)	
Adresse de l'entreprise : (le cas échéant)	
Courriel :	Téléphone :

Nommez les autres	personnes dont	les droits ou l	les intérêts	peuvent être	e touchés par	la requête.
(Joignez des pages	supplémentaires	, au besoin.)		•	·	·

Nom :

Adresse :

Courriel :

N° de téléphone :

Les personnes ou organismes nommés ci-dessus sont touchés par la requête pour les raisons suivantes :

La procédure de grief est énoncée dans le Règlement 378/07 de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Une réunion a-t-elle été tenue conformément à l'article 9 du Règlement 378/07 de la Loi?

#### Partie B. Réunion avec le sous-ministre ou son délégué

OUI

Dans la négative, expliquez pourquoi :

#### Partie C. Détails invoqués par cet intimé

Dans des paragraphes numérotés consécutivement, la réponse doit identifier les faits et les déclarations qui figurent dans la requête et que vous contestez, ceux et celles sur lesquels vous êtes d'accord, ainsi que ceux et celles dont vous n'avez pas connaissance. En outre, vous devez répondre aux questions soulevées dans la requête et fournir un exposé clair et concis des faits et des événements importants pour étayer votre position. Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en annexe A, jointe à votre réponse.

Si vous avez une objection préliminaire concernant la compétence de la Commission pour se prononcer sur cette requête, indiquez les éléments sur lesquels vous fondez votre objection, y compris les faits pertinents et le texte législatif applicable.

#### Partie D. Recours

Expliquez comment vous souhaitez que la Commission donne suite à votre requête. Pour plus de commodité, ces renseignements peuvent figurer en Annexe A, jointe à la requête.

### Partie E. Médiation ou médiation-arbitrage

Afin d'aider les parties à s'entendre, la Commission offre des services de règlement extrajudiciaire des différends (RED) : elle peut, soit nommer un médiateur avant l'audience, soit renvoyer l'affaire à un médiateur ou à un arbitre. Prière de consulter le document *Aperçu de la procédure d'arbitrage*.

	Médiatio	on-arbitrage	Arbitrage	<del>)</del>	
0:					
O: 1					
. Signatu	ire				
réponse comp	oorte	pages au tota	al. (Inclure le	s annexes dans le n	ombre de pages.)
actères d'imp	rimerie) _				
			ce	jour de	20
	actères d'imp	actères d'imprimerie) _	actères d'imprimerie)	actères d'imprimerie)	réponse comporte pages au total. (Inclure les annexes dans le ne actères d'imprimerie) ce jour de

l'avis d'intention, peuvent être envoyés à psgb.psgb@ontario.ca.